

# REGLEMENT DE JEU-CONCOURS

## " Jeu rentrée des classes 2020"

### Article 1 : Société organisatrice

---

Du mercredi 12 aout au dimanche 13 Septembre 2020 23h59, la société KIABI EUROPE (ci-après " KIABI ") inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE METROPOLE sous le numéro B 344 103 270 et dont le siège social est situé 100 rue du Calvaire, 59510 Hem, organise sur le site Internet [www.kiabi.com/rentree](http://www.kiabi.com/rentree) un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat intitulé " Jeu rentrée des classes 2020".

### Article 2 : Principe du jeu

---

Le jeu est ouvert à toute personne physique, quelle que soit sa nationalité, résidant en France métropolitaine (corse incluse) et disposant d'une adresse électronique. La participation au présent jeu est interdite à toute personne liée par contrat de travail direct ou indirect permanent ou temporaire à la société organisatrice, ainsi qu'à leur famille (ascendants, descendants, collatéraux, conjoint, concubins).

Si le participant est mineur, son inscription doit se faire par son représentant légal : c'est-à-dire une personne physique majeure et résidante en France métropolitaine (corse incluse). Chaque mineur participant au concours doit être encadré par son représentant légal, ceci tout au long du jeu. Un seul représentant légal est autorisé par mineur et une seule participation par mineur ou adulte est autorisée (même nom et/ou même adresse).

L'autorisation préalable du représentant légal du mineur (parent ou tuteur) est obligatoire pour la participation au jeu-concours. Kiabi peut exiger que les parents ou tuteurs fournissent une preuve officielle du lien entre le mineur et son représentant légal pour vérifier l'exactitude des informations. Les parents devront fournir une photocopie du Livret de Famille et le tuteur une photocopie de la Déclaration légale de Tutelle. En cas d'absence de justificatif ou d'un conflit, Kiabi peut disqualifier le participant.

La participation au jeu se fait exclusivement par voie électronique au moyen du formulaire d'inscription proposé sur le site internet du concours. Le participant s'engage à remplir tous les champs lui permettant d'être contacté en cas de gain, en fournissant des informations exactes (adresse email, nom, prénom, code postal, date de naissance). Le fait de s'inscrire au jeu implique l'acceptation et le respect des dispositions du présent règlement, accessible sur le site lors de l'inscription et à tout moment durant le jeu.

Les inscriptions au jeu sont ouvertes du 12/08/20 au 13/09/20 23h59.

### Article 3 : Modalités de participation

---

#### 3.1 Mécanique du Jeu

Le candidat est invité à se rendre sur le site internet du jeu : [www.kiabi.com/rentree](http://www.kiabi.com/rentree)

Il remplit un formulaire d'inscription en y indiquant son adresse email, son nom, son prénom, sa

civilité et sa date de naissance et a ensuite la possibilité de s'abonner à la newsletter de Kiabi.

Lorsque le participant a validé le formulaire d'inscription, il accède à un écran pour sélectionner la catégorie Fille ou Garçon, puis peut participer au test de personnalité en choisissant le look préféré de son enfant.

Le participant est inscrit au tirage au sort pour tenter de remporter la dotation principale : 3 ans de vêtements KIABI, soit 900€ de cartes cadeaux KIABI.

Ensuite, le participant accède à l'instant gagnant pour tenter de gagner la carte cadeau KIABI d'un montant de 20€ mise en jeu chaque jour pendant la durée du présent jeu concours ou l'un des lots Fujifilm.

Avant de connaître le résultat de l'instant gagnant, le participant accède à un second formulaire lui permettant de compléter ses données personnelles telle que son adresse postale, son numéro de téléphone et pour donner son consentement à recevoir les offres et promotions de Kiabi par SMS. Ces champs sont facultatifs.

- Le tirage au sort sera effectué le 30 septembre 2020 afin de désigner un grand gagnant parmi l'ensemble des participants ayant correctement rempli le second formulaire d'inscription. La date du tirage au sort pourra exceptionnellement être décalée.

### **3.2 Conditions de participation**

La participation au jeu de la société organisatrice s'effectue exclusivement par voie électronique, sur le site Internet et elle est individuelle. Chaque participant doit jouer en personne et s'interdit en conséquence de recourir, directement ou indirectement, à tout mode d'interrogation ou de requête automatisée du site.

La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant, notamment, par la création de fausses identités ou l'utilisation de robot informatique, pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au jeu-concours.

Les participants qui tenteraient de participer par des moyens tels qu'automates de participation, programmes élaborés pour des participations automatisées, utilisation d'informations, e-mail autres que ceux correspondant à leur identité, et plus généralement par tous moyens non conformes au respect de l'égalité des chances entre les participants en cours seraient automatiquement éliminés.

## **Article 4 : Dotations**

---

- Grand gagnant

Un tirage au sort sera réalisé pour désigner un grand gagnant qui remportera 3 ans de vêtements KIABI, dans la limite de 300€ par an, soit un lot d'une valeur totale de 900€ TTC. Le gagnant se verra remettre ce montant sous forme de cartes cadeaux.

Les cartes cadeaux KIABI seront valables 1 an à compter de leur date d'activation, uniquement en France métropolitaine. Le montant de la carte peut être dépensé en une ou plusieurs fois dans un ou plusieurs magasins Kiabi (non valable sur [www.kiabi.com](http://www.kiabi.com)). La carte cadeau ne peut donner lieu à aucune contrepartie monétaire, sous quelle que forme que ce soit, y compris le rendu de monnaie ou le remboursement même partiel. Elle ne peut faire l'objet d'aucun escompte. Elle ne peut être remplacée en cas de perte, de vol ou de fin de validité. Retrouvez la liste des magasins acceptant la carte cadeau sur [www.kiabi.com](http://www.kiabi.com). Dès réception de la carte par le gagnant, elle sera sous sa responsabilité. En cas de perte, de vol ou de détérioration, le gagnant ne pourra prétendre à aucun dédommagement ou remplacement. La dotation offerte sera strictement nominative et ne pourra donc pas être cédée à une autre personne.

La valeur des lots est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à leur évaluation. Les présents prix ne peuvent faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, d'échange ou de reprise, pour quelque raison que ce soit. Aucun remboursement quel qu'il soit ne sera consenti. La dotation offerte est strictement nominative et ne peut donc pas être cédée à une autre personne.

- Gagnants secondaires

Un instant gagnant désignera chaque jour le participant qui remportera une carte cadeau Kiabi d'un montant de 20€, soit une dotation globale pour la durée du présent jeu concours de 660€ TTC.

Les cartes cadeaux KIABI seront valable 1 an à compter de leur date d'activation, uniquement en France métropolitaine. Le montant de la carte peut être dépensé en une ou plusieurs fois dans un ou plusieurs magasins Kiabi (non valable sur [www.kiabi.com](http://www.kiabi.com)). La carte cadeau ne peut donner lieu à aucune contrepartie monétaire, sous quelle que forme que ce soit, y compris le rendu de monnaie ou le remboursement même partiel. Elle ne peut faire l'objet d'aucun escompte. Elle ne peut être remplacée en cas de perte, de vol ou de fin de validité. Retrouvez la liste des magasins acceptant la carte cadeau sur [www.kiabi.com](http://www.kiabi.com). Dès réception de la carte par le gagnant, elle sera sous sa responsabilité. La dotation offerte sera strictement nominative et ne pourra donc pas être cédée à une autre personne.

L'instant gagnant désignera également les gagnants des lots My Fujifilm :

- 15 Tirages annuel My Fujifilm (365 tirages, frais de port inclus -durée d'utilisation : jusqu'au 15/12/2020) d'une valeur unitaire de 60,30€ TTC, soit une valeur totale de 905€

- 15 Photo Bloc My Fujifilm (frais de port inclus -durée d'utilisation : jusqu'au 15/12/2020) d'une valeur unitaire de 22,70€ TTC, soit une valeur totale de 341€

- 20 Pack d'InstaMagnet My Fujifilm (frais de port inclus -durée d'utilisation : jusqu'au 15/12/2020) d'une valeur unitaire de 16,75€ TTC, soit une valeur totale de 335€

- 100 lots de 30 tirages 10x15 cm My Fujifilm (hors frais de port -durée d'utilisation : jusqu'au 15/12/2020) d'une valeur unitaire de 4,80€ TTC, soit une valeur totale de 480€

- 100 bons 6€ offerts sur tous les produits personnalisables du site [myFUJIFILM.fr](http://myFUJIFILM.fr), hors frais de port et de traitement, valable jusqu'au 15/12/2020, soit une valeur totale de 600€

Valeur totale des lots : 4 220€ TTC

## **Article 5 : Remise des lots**

---

Le gagnant du concours sera avisé personnellement par la société KIABI par e-mail dans un délai de 7 jours à compter de l'élection du 30 septembre 2020 (les participants sont tenus de veiller à la bonne gestion de leur adresse e-mail).

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable dans le cas de mauvais acheminement du courrier électronique. Il est rappelé qu'un participant est identifié par les coordonnées qu'il aura lui-même indiquées lors de son inscription. En cas de contestations, seuls les listings des participants de la société organisatrice font foi.

KIABI prendra contact avec les gagnants à la fin du jeu afin d'organiser la remise & l'envoi des lots.

## **Article 6 : Responsabilité**

---

La société KIABI ne pourrait être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté ou si les circonstances l'exigent, l'opération devait être écourtée, prolongée, reportée, modifiée ou annulée.

La société KIABI ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de mauvais acheminement du courrier électronique (email de confirmation de participation, email de confirmation de vote, email de parrainage), de mauvais fonctionnement ou d'interruption des communications ou des lignes téléphoniques, de l'indisponibilité du site Internet, de défaillance technique, des dysfonctionnement du réseau Internet, des interruptions, des délais de transmission des données, de toutes défaillances techniques, matérielles ou logicielles, de quelque nature que ce soit ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d'un participant, d'erreur d'acheminement des lots, de la perte de ceux-ci lors de leur expédition, de leur non réception ou de leur détérioration, de leur livraison avec retard.

Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeux, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue du jeu et ses gagnants. La société KIABI se réserve le droit d'exclure du jeu et de poursuivre en justice toute personne qui aurait triché ou troublé le bon déroulement du jeu.

## **Article 7 : Loi applicable**

---

Le Jeu, le Règlement et son interprétation sont soumis à la loi française.

## **Article 8 : Règlement du jeu**

---

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement.

KIABI tranchera souverainement toute question relative à l'application du présent règlement ou toute question qui viendrait se poser non réglée par celui-ci. Cependant, toute contestation ou réclamation relative à ce jeu pourra être formulée par écrit et adressée à l'adresse de Kiabi (cf. Article 1) ou par mail à : [contact@kiabi.com](mailto:contact@kiabi.com) mais ne pourra être prise en considération au-delà d'un délai d'un mois à compter de la clôture du jeu.

Tout litige relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent règlement qui ne serait pas résolu à l'amiable, sera soumis au Tribunal du choix du demandeur qui sera seul compétent.

## **Article 9 : Mise à disposition du règlement du jeu**

---

Il est mis à disposition en intégralité et à titre gratuit à partir du site [www.kiabi.com/rentree](http://www.kiabi.com/rentree) et pourra être adressé par e-mail sur simple demande. Il pourra également être adressé par courrier. Les frais d'affranchissement liés à cette demande sont remboursables au tarif lent en

vigueur 20 g sur simple demande écrite accompagnée d'un RIB ou d'un RIP jointe à la demande de règlement.

## **Article 10 : Informatique et Libertés**

---

Dans le cadre de votre participation au présent jeu nous devons collecter certaines de vos données à caractère personnel (tel que votre nom, prénom, adresse email et date de naissance). Votre date de naissance est collectée afin de nous assurer que les participants au Jeu sont des personnes majeures.

Certaines de ces informations sont nécessaires à votre inscription. Ces données indispensables sont identifiées par un astérisque, le fait de ne pas les communiquer rendrait impossible votre inscription.

Vos données seront traitées aux fins d'organisation du Jeu et afin de vous envoyer nos offres Kiabi si vous nous donnez votre accord.

La société KIABI Europe, société par actions simplifiée, immatriculée au RCS de Lille Métropole, sous le numéro 344 103 270 dont les sièges sociaux sont sis 100 rue du Calvaire, 59510 Hem (France), et la société BUNSHA (société du Groupe Kiabi), société par actions simplifiée, immatriculée au RCS de Lille Métropole, sous le numéro 312 347 362 dont les sièges sociaux sont sis 100 rue du Calvaire, 59510 Hem (France), sont conjointement responsables du traitement de vos données personnelles, c'est-à-dire qu'elles déterminent conjointement les finalités et les moyens du traitement.

Vos données seront conservées pendant une durée de 3 ans à compter de votre dernier contact avec l'Organisateur.

L'Organisateur prend toutes les précautions pour préserver la sécurité de vos données afin notamment, d'empêcher leur divulgation à des tiers non-autorisés. A ce titre l'Organisateur met en place toutes les mesures nécessaires à la sécurisation de ses dispositifs informatiques et de ceux de ses sous-traitants.

Lors de votre inscription au Jeu, vous avez la possibilité de vous abonner aux offres Kiabi en vous inscrivant à notre newsletter Kiabi ou à l'envoi de SMS. Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment en cliquant sur le lien contenu dans le footer de l'email « Pour vous désabonner, cliquez ici. » ou en vous rendant sur votre espace client (si vous en avez un) sur l'onglet « Mes abonnements ».

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, de limitation, d'effacement, de transmission de directives anticipées et d'opposition aux données vous concernant en contactant [contact@kiabi.com](mailto:contact@kiabi.com) ou en cas de difficultés, vous pouvez envoyer un email à : [dataprotectionofficer@kiabi.com](mailto:dataprotectionofficer@kiabi.com).

Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Pour plus d'informations : <https://www.cnil.fr/fr/comprendre-vos-droits>

Les participants autorisent l'Organisateur du Jeu à diffuser sur son site Internet le nom, prénom, commune de résidence des gagnants, en ayant au préalable obtenu l'accord du gagnant sur les dispositions du présent article.

Pour plus d'information sur le traitement de vos données par l'Organisateur : <https://www.kiabi.com/services/donnees-personnelles.html>

